

Les différentes structures d'accueil collectif

La crèche collective : accueille les enfants de manière régulière pendant la journée jusqu'à leur entrée à l'école, voire jusqu'à l'âge de 6 ans en dehors du temps scolaire.

La crèche multi-accueil : en plus de proposer le mode de garde de la crèche collective, elle accueille des enfants de manière ponctuelle (halte-garderie) ou déjà scolarisés (accueil périscolaire).

La halte-garderie : accueille les enfants de manière ponctuelle, jusqu'à leur entrée à l'école, voire jusqu'à l'âge de 6 ans

La crèche familiale : elle permet aux enfants gardés par un assistant maternel de se retrouver dans un lieu collectif une à deux fois par semaine.

La crèche d'entreprise : accueille les enfants du personnel d'une ou de plusieurs entreprises ou établissements publics, elle propose des horaires plus souples.

La micro-crèche : dix enfants au maximum peuvent être accueillis avec une relative souplesse en terme d'horaires pour répondre aux contraintes des familles.

L'Accueil parental : géré par une association de parents qui emploient des professionnels, chargés de l'accueil des enfants.

Le jardin d'enfant : il reçoit exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou à temps partiel.